



## DELIBERATION N° 2024-04

### PEP Roanne Forez

#### Le 6 février 2024 à 14h00

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE  
Date de convocation : 26/01/2024

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (9) : Michel LAMARQUE, Guillaume DESCAVE, Jean FARIZY, Jean LABOURET (suppl.), Sylviane TERNISIEN, Christian GILGENKRANTZ, Gérard SIMOND (suppl.), Colette LEBEAU, Fabrice DEJOUX.

Absents excusés : René VALORGE, Pierre AUVOLAT, Christian LAVENIR.

Secrétariat assuré par : Christian GILGENKRANTZ.

Le Président présente à l'assemblée la proposition de PEP (Programme d'études préalables) à un PAPI à l'échelle Roanne Forez portée par l'EPL. Il précise que s'inscrire dans ce dispositif permettra d'avancer sur l'objectif de gestion intégrée du risque inondation sur le territoire, en ouvrant l'accès à des financements de l'Etat et de l'Europe. Ce projet semble d'autant plus pertinent sur les secteurs sur lesquels aucune étude du risque inondation n'a été conduite jusqu'alors, notamment pour les petits affluents rive droite de la Loire qui entreront dans le périmètre du SYMISOA d'ici un an.

#### Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De donner un accord de principe pour engager une démarche commune de prévention des risques d'inondation animée par l'Etablissement Public Loire portant sur le périmètre du SYMISOA.
- De sensibiliser les communautés de communes de Semur en Brionnais et de Marcigny à l'intérêt de rejoindre cette démarche dès 2024, en prévision du transfert de la compétence GEMAPI au SYMISOA pour les petits affluents rive droite de la Loire début 2025.
- De valider le principe proposé pour le plan de financement du poste d'animateur, dont la clé de répartition entre EPCI est basée sur la population en zone inondable et la surface de zone inondable

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des présents

Transmis au représentant de l'Etat le : **- 7 FEV. 2024**  
Publié le : **- 7 FEV. 2024**

Fait à Pouilly/Charlieu, le 06/02/2024

Le Président du SYMISOA  
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance  
M. Christian GILGENKRANTZ

